



AVIS DE COURSE



TROPHEE AUBIN

MUSCADETS

22.23.24. MAI 2010

PORT BRETON

SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile, 2009.2012*
- 1.2. les règlements fédéraux,
- 1.3. les RSO quand elles s'appliquent sont de la Classe Muscadet
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régate est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^e catégorie de navigation.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2. La régate est ouverte à tous les bateaux de la classe Muscadet ; aux bateaux du système à handicap 4.5 pour les muscadets dériveurs et 6 pour les muscadets quillards (HN France,) d'un coefficient minimum de 0.6626 pour les dériveurs et 0.6795 pour les quillards et d'une longueur minimum de 6.50m
- 3.3. Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 30.
- 3.4. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à l'ordre de l'APM, au plus tard le 13 mai 2010.
- 3.5. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité



AVIS DE COURSE



Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
MUSCADET	60€

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription : **le samedi 22 mai de 9 h à 12h**

5.2. Jauge et contrôle : **le samedi 22 mai de 9h à 12h**

5.3. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
22 mai	14 h	Muscadet
23 mai	10 h	Muscadet
24 mai	9h30	Muscadet

6. JAUGE

Les opérations préalables de jauge se dérouleront de 9h à 12h à la grue du SNO.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 22 mai 2010
- affichées selon la Prescription Fédérale au tableau officiel au Club House.

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : parcours types du plan d'eau du N°1 à 12.

Sauf, pour aller à Sucé : parcours A.

Retour Sucé : parcours B.

9. SYSTEME DE PENALITE

9.1. *La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour comprenant un virement de bord et un empannage.*

9.2. *Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2*

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

10. CLASSEMENT

10.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

10.2. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

10.3. Si le système de classement utilisé est autre que le Système de Points à Minima de l'Annexe A,



AVIS DE COURSE



Il sera précisé en annexe.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régatesauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est *en course*, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Le Trophée au Vainqueur.

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régatesauf entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régatesauf, aussi bien avant, pendant, qu'après la régatesauf.

15. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Michel Schmitt au 06.23.37.08.06.

Camille Ponthou au 06.62.41.32.04.

Germain Mérand au 06.29.64.93.91.